

# **REGLEMENT des ETUDES**

## **Conservatoire Saint-Flour Communauté**

### **PREAMBULE**

### **MISSIONS du Conservatoire Saint-Flour Communauté**

### **LES PRINCIPAUX OUTILS PEDAGOGIQUES**

### **ADMISSION AU CONSERVATOIRE**

#### **I – LE CURSUS MUSIQUE**

**Article 1 : Le cycle d'éveil artistique (enfant de 5 à 6 ans).**

**Article 2 : Le premier cycle (1C)**

**Article 3 : Le second cycle (2C)**

**Annexe : Les classes : guitare, percussion, piano**

**Article 4 : Le cycle de perfectionnement des pratiques amateurs (3C)**

**Article 5 : Les enseignements musicaux hors cursus  
(Atelier « musiques actuelles »)**

#### **II – LE CURSUS ART DRAMATIQUE (Théâtre)**

**Les règles de fonctionnement de la classe d'art dramatique**

**Le recrutement**

**Article 1 : De l'éveil à l'initiation**

**Article 2 : Le premier cycle (cycle de détermination) (1C)**

**Article 3 : Le second cycle (l'enseignement des bases) (2C)**

**Article 5 : Evaluation**

#### **III LE CYCLE ADULTE (parcours personnalisé)**

#### **IV FORMATION MUSICALE**

#### **V INTERVENTION EN MILIEU SCOLAIRE**

#### **VI CHŒURS**

#### **VII ORCHESTRE D'HARMONIE (Lyre Sanfloraine)**

#### **VIII PRATIQUES COLLECTIVES**

#### **IX DESCRIPTIF DES CLASSES**

#### **X DESCRIPTIF DES ETUDES**

## **PREAMBULE**

Le Conservatoire Saint-Flour Communauté est un établissement territorial d'enseignement artistique spécialisé. Il répond au décret ministériel n°2006-1248 du 12 octobre 2006 en référence à la charte des enseignements artistiques publiée par le ministère de la culture et de la communication de janvier 2001. Le Conservatoire Saint-Flour Communauté répond aux missions générales de sensibilisation et de formation artistique des publics jeunes et adultes. Les « artistes enseignants » sont tous titulaires de diplômes spécialisés reconnus par la Fonction Publique Territoriale dans le cadre de la filière culturelle ou reconnu dans leur spécialité par une expérience équivalente ayant valeur dans l'enseignement.

- Il offre une formation à « la pratique amateur » de la musique, de l'Art Dramatique (théâtre) et de la danse (dans le cadre du cycle d'éveil artistique).
- Il forme également, dans le cadre du SDDEA (Schéma départemental de Développement des Enseignements Artistiques) du Cantal en partenariat avec les autres structures spécialisées et plus particulièrement le C.R.D (Conservatoire à Rayonnement Département) d'Aurillac, de futurs professionnels en accompagnant leur orientation.

L'organisation des enseignements du Conservatoire Saint-Flour Communauté fait référence aux textes ministériels relatifs aux enseignements artistiques, applications aux établissements territoriaux. Elle est cependant susceptible d'aménagements, notamment au gré de l'évolution de ces textes. De même, certaines propositions de l'équipe pédagogique validées par le Conseil d'Administration peuvent être de nature à entraîner des modifications de l'organisation des enseignements. Sur proposition de la Direction et de l'équipe pédagogique, le Règlement Pédagogique peut être réactualisé. Cependant, tout aménagement ou modification ne saurait s'appliquer pour l'année scolaire en cours.

## **MISSIONS du Conservatoire Saint-Flour Communauté**

**Le Conservatoire Saint-Flour Communauté est un établissement spécialisé en musique, théâtre et danse qui appuie sa pédagogie sur les pratiques collectives et individuelles en lien étroit, dans sa conception et sa réalisation, avec le monde artistique des pratiques amateurs et professionnels.**

**Il a pour objectif de proposer un développement structuré de l'enseignement initial à l'amateur accompli autour de la culture des esthétiques, des techniques des différentes pratiques artistiques et ainsi de permettre et de proposer aux publics un cheminement permanent de la création à la diffusion.**

**Le Conservatoire Saint-Flour Communauté, en tant que centre de ressources, s'articule autour de ses liens partenariaux avec le monde associatif, culturel ou patrimonial identifié. Il travaille au quotidien avec les autres services culturels communautaires et départementaux. Les productions des élèves sont, de fait, des éléments du développement social, pédagogique et artistique.**

## LES PRINCIPAUX OUTILS PEDAGOGIQUES

Chaque professeur bénéficie d'une entière liberté dans ses choix pédagogiques. Le Conservatoire Saint-Flour Communauté tient néanmoins à promouvoir plusieurs approches spécifiques remettant l'élève et la notion d'équipe enseignante au cœur de la démarche pédagogique. Démarche pédagogique qui doit tendre dans le processus d'apprentissage à l'autonomie et à la liberté artistique de chaque élève. Ces dispositifs sont :

### - La dynamique de projet

L'enseignement initial doit « faire corps » avec le monde artistique du spectacle vivant afin de mettre l'élève au plus tôt dans sa formation et tout au long de ses études au cœur de l'action artistique ; c'est la mission principale du Conservatoire Saint-Flour Communauté. C'est pourquoi, l'organisation de projets thématiques contribue fortement à l'identité pédagogique de l'établissement. Cette dynamique de projet se doit de fédérer un maximum d'élèves. Ces projets ont pour vocation de :

- Mener un travail approfondi sur une thématique précise ;
- Mettre à profit le bénéfice d'interventions spécifiques ;
- Faire collaborer les élèves entre eux ;
- Assurer une diffusion artistique suivie au niveau de la communauté de communes ;

### - Les projets artistiques Personnels

Alternative à l'enseignement « traditionnel », les projets artistiques sont initiés par l'élève ou le groupe d'élève dans le cadre de la pédagogie de groupe et ciblent des acquis techniques et musicaux précis. Ils s'insèrent dans un continuum allant de l'interprétation à la création, chaque domaine pouvant être abordé à tout moment de l'apprentissage.

#### Mise en œuvre

Dans le but de faire circuler l'information mais aussi de générer d'éventuel croisements, une liste des élèves spécifiant instrument et niveau avec mention de l'âge est donné aux professeurs et aux élèves qui intègrent ce dispositif.

**NB : Ce dispositif peut se décliner dans toutes les classes mais il est le centre absolu des « ateliers musicales actuelles » ainsi que du « cycle adulte ». Dans ces deux cas, le projet artistique personnel servira de base à l'évaluation. Après validation de l'équipe pédagogique il définira la poursuite des études au sein de l'établissement.**

### - La mutualisation des compétences des professeurs. Echanges internes. (principe Erasmus).

Bien préparée en amont, la confrontation ponctuelle à un autre professeur enseignant la même discipline ou sur des disciplines proches permet :

- A l'élève : d'aborder un même sujet sous deux angles d'approche différents, l'un pouvant faire office de révélateur, de confirmer ou au contraire de relativiser l'existence de certains écueils, de bénéficier de connaissances différentes.

- Au professeur: de bénéficier d'un regard différent sur les élèves qu'il a en responsabilité, de renouveler et redynamiser sa propre pédagogie au contact de celle de ses collègues.

### Echanges libres

Basés sur l'utilisation des compétences spécifiques de chaque professeur ou de chaque intervenant extérieur lors de « résidence d'artistes » par exemple, les échanges libres permettent aux élèves de bénéficier d'une approche, stylistique ou autre, plus pointue sur certains répertoires spécifiques.

### Mise en œuvre

Il est nécessaire d' :

- Adopter un vocabulaire musical commun à tous les enseignants (et donc à tous les cours potentiellement fréquentés par les élèves).
- Elaborer une liste précisant les domaines artistiques dans lesquels se sont spécialisés les professeurs intéressés par la participation aux échanges libres.

## - Evaluation

### Suivi pédagogique

Le suivi pédagogique est un outil permettant d'appréhender de façon plus complète la progression dans le cycle et donc le niveau réel de l'élève. DUONET est le support informatique qui permet de constituer un dossier personnalisé pour chaque élève permettant à l'enseignant d'inscrire régulièrement ses appréciations, commentaires et recommandations. Le dossier comprend également le répertoire travaillé, la participation de l'élève aux manifestations publiques, la présence aux spectacles. En consultation libre pour l'équipe pédagogique, ce dossier sert de conduite et engage l'élève à s'insérer dans la vie culturelle de l'établissement. Il est bien clair que ce dispositif est un appui et n'est pas un outil de « jugement » des élèves. (2 bulletins par année scolaire, février et juin, sont envoyés aux parents ou à l'élève majeur regroupant toutes les disciplines suivies dans le cursus). Ce dossier, reconnu nationalement, suivra l'élève et lui servira dans le cas éventuel de changement de domicile et donc d'établissement.

### Evaluation ponctuelle

Laisse à la liberté du professeur et en accord avec le Directeur, il peut être envisagé une évaluation ponctuelle sous la forme d'une prestation publique ou d'une rencontre au sein de la classe. Cette évaluation, qui ne sera en aucun cas un examen, doit permettre de faire un bilan élargi sur les motivations, aptitudes, attitudes et progrès de l'élève.

## Fin de cycle

Le passage en cycle supérieur et l'obtention des certificats sont conditionnés par la validation de plusieurs modules. Il faut obtenir 10/20 pour valider le cycle :

- 1- Le contrôle continu 40% de la note finale  
*C'est un suivi conduit et détaillé de toute l'équipe des professeurs pour toutes les actions pédagogiques et artistiques des élèves de l'établissement. Il doit valider les phases d'évolution de chaque élève dans le souci de donner un sens le plus précis possible entre enseignement initial, art et développement personnel.*
- 2- La Formation Musicale 10% de la note finale  
*Ce module est une Unité de valeur (U.V), il se retrouve dans le contrôle continu, il se valide sur la durée du cycle avec les professeurs en charge de cette matière et une évaluation finale organisée au niveau du département. . Le jury est constitué d'un président, de professeurs et de représentants artistiques extérieurs.*
- 3- La dominante instrumentale 40% de la note finale  
*Ce module est une U.V, il se retrouve dans le contrôle continu, il se valide sur la durée du cycle avec une évaluation finale sous forme de « concert évaluation » organisé au niveau du département. Le jury est constitué d'un président, de professeurs et de représentants artistiques extérieurs.*
- 4- La Pratique collective 10% de la note finale  
*Ce module est une U.V, il se retrouve dans le contrôle continu, il se valide sur la durée du cycle.*
- 5- L'assiduité aux projets artistiques proposés.  
*Ce module est une des composantes du contrôle continu qui se valide sous forme d'appréciation générale par l'équipe pédagogique.*

**NB : Des grilles d'évaluations servent de base à la validation finale. Elles sont représentatives du travail et de l'évolution de chaque élève durant le cycle. Les 5 points précités sont obligatoires pour obtenir la validation de fin de cycle.**

## **ADMISSION AU CONSERVATOIRE**

**En fonction des places disponibles par classe**, les élèves résidant sur le territoire de la communauté de communes sont prioritaires. Selon leur antériorité dans le domaine artistique, ils sont admis sur dossier de leur ancien établissement sans test d'entrée. Pour les autres élèves, leur admission se fera sans test d'entrée à l'exception de l'Art Dramatique. Les inscriptions se font en septembre pour l'année en cours.

## **I – LE CURSUS MUSIQUE**

### **Article 1 : Le cycle d'éveil Artistique (musique et danse) (Optionnel)**

Ce cycle a été initié par le Conseil Général représenté par « Cantal Musique & Danse » et fait partie du SDDEA. L'objectif du cycle d'éveil est de préparer les enfants à l'étude et à la pratique des disciplines chorégraphiques et musicales. Le travail conjoint des enseignants de danse et de musique est basé sur la découverte et la maîtrise de l'espace physique et sonore, du temps rythmé et de l'apprentissage de la mémoire artistique. Ce cycle est proposé aux enfants âgés de 5 et 6 ans. Il comporte :

- une initiation musicale (pratique de la voix, découverte d'instruments, pratique d'instruments de percussion).
- une pratique corporelle (déplacement dans l'espace, conscience de l'autre, éléments chorégraphiques simples).

Ces enseignements représentent 45' de cours hebdomadaire dispensés en une fois. Un contrôle continu est réalisé par les enseignants. Des « portes ouvertes » sont organisées deux fois l'an afin de présenter aux parents et aux publics un aboutissement artistique du travail. Un rapport d'étape est reversé dans le dossier de l'élève. Suite aux visites des classes et au travail effectué conjointement entre les professeurs d'instruments, de danse et les professeurs d'éveil une orientation est prononcée par l'équipe pédagogique lors du dernier trimestre de la seconde année. Cette orientation s'effectue en lien avec l'enfant et la famille.

### **Article 2 : Le premier cycle (IC) – (3 à 5 ans)**

A l'issue du cycle d'éveil ou en fonction de l'âge de l'enfant, à savoir 7 ans, l'objectif de ce cycle est de donner au jeune musicien des bases solides lui permettant d'envisager un large champ de pratiques musicales visant progressivement à consolider son autonomie ainsi que sa personnalité artistique. Le 1<sup>er</sup> cycle se parcourt dans un espace-temps compris entre 3 à 5 années. En fonction de l'enfant, ce cycle privilégie le développement et l'épanouissement en rapport avec les compétences souhaités du 1<sup>er</sup> cycle que sont :

- Percevoir
- Discerner
- Pratiquer pour soi-même et pour autrui

#### - compétences

Etre capable de :

- chanter des textes musicaux proposés afin de développer une compréhension sonore en amont de la réalisation instrumentale.
- Reproduire d'oreille des motifs simples afin de développer l'écoute.
- Suivre les initiatives musicales (changement de tempo, nuances, articulations...) des partenaires ou du professeur dans un ensemble.
- Entendre, comprendre et faire un phrasé d'un morceau simple.
- Faire preuve d'autonomie sur une œuvre simple, tant en terme de compréhension qu'en terme d'exécution.

#### - connaissances

- connaître quelques repères de l'histoire de la musique concernant l'instrument pratiqué.
- Faire preuve de curiosité concernant l'instrument et ses interprètes par le biais d'écoute d'enregistrements (CD, DVD, internet etc...)

- Réalisations

- avoir travaillé et pratiquer un éventail assez large d'esthétiques concernant l'instrument y compris la musique contemporaine et / ou la musique amplifiée.
- Avoir travaillé et pratiquer des musiques de transmission orale.
- Participer à divers ensembles de musique de chambre.
- Avoir assisté à des concerts ou spectacles musicaux professionnels dont au moins un est en lien avec l'instrument pratiqué.

**Les enseignements en 1<sup>er</sup> cycle comportent :**

- **Un cours de Formation Musicale (1h00 hebdomadaire)**
- **Une pratique collective du chant choral (45' hebdomadaire)**
- **Un cours d'instrument (dominante) (30' hebdomadaire)**
- **A partir de la troisième année du cycle  
Une pratique collective instrumentale (pédagogie de groupe) (1h00 hebdomadaire).**

Un contrôle continu est réalisé par les enseignants. Les rapports d'étapes (bulletins) sont au nombre de deux par année scolaire et regroupent toutes les disciplines (Formation Musicale, dominante instrumentale + pratique collective). Sous forme de grille d'évaluation, ces bulletins sont versés au dossier de l'élève afin de constituer un historique puis envoyés aux parents pour information du suivi pédagogique.

- Evaluation

Le Passage du 1<sup>er</sup> cycle au 2<sup>nd</sup> cycle s'effectue sur proposition des enseignants qui valident en amont le niveau de l'élève qui pourra de fait présenter son « concert évaluation » terminal portant sur la dominante instrumentale. La Formation Musicale est validée par contrôle continu et évaluation terminale. Les pratiques collectives obligatoires sont de l'ordre du contrôle continu uniquement mais entrent également dans l'admission en 2<sup>nd</sup> cycle. Ce « concert évaluation » est organisé par le Conseil Général représenté par « Cantal Musique & Danse ». Le jury d'examen sera présidé par un des Directeurs ou un des responsables pédagogiques d'un des établissements du département, il sera composé de musiciens et / ou spécialistes de la ou des disciplines présentées par le ou les candidats. Un représentant de « Cantal Musique & Danse » Un représentant des parents d'élèves pourra faire partie du jury mais seulement à titre consultatif. Les évaluations de fin de cycle sont ouvertes aux publics.

**NB 1 : A la suite de la validation du 1<sup>er</sup> cycle et dans le cadre du SDDEA un certificat sera délivré à chaque élève par le Conseil Général du Cantal représenté par « Cantal Musique & Danse » faisant apparaître les Unités de Valeurs obtenues ainsi que les attestations de pratiques collectives suivies par l'élève.**

**NB 2 : Pour l'épreuve du « concert évaluation », le programme est constitué de :**

- **Programme musical libre faisant ressortir la personnalité du candidat sur plusieurs esthétiques sur deux pièces du répertoire**
- ***Temps de l'épreuve entre 5 et 7 minutes***

### **Article 3 : Le second cycle (IIC) (3 à 4 ans)**

L'objectif du 2<sup>nd</sup> cycle est de compléter les études et apprentissages menés en 1<sup>er</sup> cycle, de donner au jeune musicien des références artistiques et une autonomie favorisant une pratique musicale lui permettant d'envisager de prolonger son parcours artistique.

L'admission en 2<sup>nd</sup> cycle est réservée prioritairement aux élèves ayant obtenu le Certificat de 1<sup>er</sup> cycle. Ce cycle est également accessible sur test d'entrée dans la limite des places disponibles et sans limite d'âge aux étudiants de l'extérieur. Le second cycle se parcourt dans un espace-temps compris entre 3 à 4 années. Les développements souhaités pendant ce cycle sont :

- Pratiquer
  - Maîtriser
  - Inventer
- Compétences/connaissances

Etre capable de :

- Poursuivre la continuité des points abordés dans le 1<sup>er</sup> cycle : Analyse de la structure formelle des œuvres abordées, cadences, lecture courante en 2 clés, type d'écriture etc...
- Réalisations
- Etudier les œuvres du répertoire en diversifiant au maximum les styles abordés et esthétiques abordées.
  - Mener à bien un projet d'interprétation de manière autonome (choix des œuvres et des interprètes, arrangements musicaux, relation aux autres arts etc...)
  - Réaliser dans la dernière année du cycle une création musicale personnelle (tous styles confondus) représentatif de la personnalité de l'élève, création qui peut aussi être redonné lors du « concert évaluation ».

**Les enseignements en 2<sup>nd</sup> cycle comportent :**

- **Un cours de Formation Musicale (1h30 hebdomadaire)**
- **Une pratique du chant choral (1h00' hebdomadaire optionnel)**
- **Un cours d'instrument (30' puis 45' hebdomadaire à partir de la troisième année du cycle)**
- **Une pratique collective (1h30 hebdomadaire)**

Un contrôle continu est réalisé par les enseignants. Les rapports d'étapes (bulletins) sont au nombre de deux par année scolaire (FM, dominante instrumentale + pratique collective). Sous forme de grille d'évaluation, ces bulletins sont versés au dossier de l'élève afin de constituer un historique puis envoyés aux parents ou à l'élève majeur lui-même pour information du suivi pédagogique. Dans ce cycle, il est à l'initiative du conseil pédagogique et des enseignants d'organiser éventuellement des évaluations « intra-cycle » en appui du suivi sans jury extérieur. Ces évaluations s'organisent en interne et doivent avoir pour but de conforter l'élève dans sa dynamique de musicien au sein de projets artistiques en cours.



- Evaluation

La fin de ce cycle sanctionne une étape très importante dans la vie d'un musicien amateur ou préprofessionnel. C'est réellement l'autonomie artistique qui sera pris en compte dans le jugement final c'est pourquoi un certificat de 2<sup>nd</sup> cycle est décerné à l'élève. Sur proposition des enseignants qui valident en amont le niveau de l'élève qui pourra de fait présenter son « concert évaluation » terminal portant sur la dominante instrumentale. La Formation Musicale est validée par contrôle continu et évaluation terminale. Les pratiques collectives obligatoires sont de l'ordre du contrôle continu uniquement mais entrent également dans l'obtention du certificat de fin de 2<sup>nd</sup> cycle. Ce « concert évaluation » est organisé par le Conseil Général représenté par « Cantal Musique & Danse ». Le jury d'examen sera présidé par un des Directeurs ou un des responsables pédagogiques d'un des établissements du département, il sera composé de musiciens et / ou spécialistes de la ou des disciplines présentées par le ou les candidats. Un représentant de « Cantal Musique & Danse », Un représentant des parents d'élèves pourra faire partie du jury mais seulement à titre consultatif. Les évaluations de fin de cycle sont ouvertes aux publics

A l'issue de cette évaluation de fin de cycle en fonction de la décision du conseil pédagogique, les décisions peuvent être les suivantes :

- la poursuite dans le cycle de perfectionnement des pratiques amateurs
- la poursuite en atelier (pratique collective)

**NB 1 : A la suite de la validation du 2<sup>nd</sup> cycle, le certificat sera délivré à chaque élève faisant apparaître les Unités de Valeurs obtenues ainsi que les attestations de pratiques collectives suivies par l'élève.**

**NB 2 : Pour l'épreuve, le programme est constitué de :**

- **Programme musical libre faisant ressortir la personnalité du candidat sur plusieurs esthétiques.**
- ***Temps de l'épreuve entre 15 et 20 minutes***

Il peut être proposé à l'élève de poursuivre dans une voie d'orientation préprofessionnelle. Celle-ci suppose la réussite d'un test d'entrée dans un conservatoire classé type CRD d'Aurillac ou CRR de Clermont Ferrand

***Annexe : Les classes claviers : guitare, percussion, piano et orgue***

- ***Guitare***  
*Les élèves inscrits dans la classe de guitare devront obligatoirement valider le 1<sup>er</sup> cycle sur l'étude de la guitare classique qui comprend la technique de base, la lecture de partition et de tablatures anciennes et contemporaine. La détermination du choix stylistique ne pourra intervenir qu'en début de second cycle.*
- ***Percussion***  
*Les élèves inscrits dans la classe de percussion devront obligatoirement valider leur 1<sup>er</sup> cycle sur l'étude des percussions (claviers, peaux, batterie). La détermination du choix entre batterie et percussions classique et / ou ethniques ne pourra intervenir qu'en second cycle.*

- **Claviers (piano, orgue)**  
*A partir du second cycle, la classe claviers permet aux élèves d'étudier les principes stylistiques de l'accompagnement sur ces deux instruments (accompagnement de chants, Basse Continue, grille de jazz etc...)*

#### **Article 4 : Le troisième cycle (cycle de perfectionnement des pratiques amateurs) (IIIC) (2 ans) (Optionnel)**

L'objectif du 3<sup>ème</sup> cycle est de compléter les études et apprentissage menés en 2<sup>nd</sup> cycle, de clore un parcours permettant d'envisager la pratique musicale « en amateur » dans les conditions les plus favorables.

L'admission en 3<sup>ème</sup> cycle est réservée prioritairement aux élèves du Conservatoire ayant satisfait aux études en 2<sup>nd</sup> cycle. Ce cycle est également accessible aux élèves extérieurs sur test d'entrée sans limite d'âge.

##### - Compétences

- Poursuivre la continuité des points abordés dans le cycle précédent.
- Etre capable de prendre en charge un élève de 1<sup>er</sup> cycle lors d'un atelier musical, une séance de cours, afin de développer une approche consciente et structurée de la pratique instrumentale.
- Diagnostic de problèmes techniques et musicaux
- Apport de solution telles que : formules de remédiation, technique et méthodes de travail

##### - Orientation

Favoriser la transition vers une véritable pratique amateur hors-conservatoire :

- Consolider l'autonomie
- Assurer l'intégration à des structures de pratiques amateur (orchestres, associations de musique traditionnelle, groupes de musique actuelle...)

Le 3<sup>ème</sup> cycle se parcourt en 2 ans.

Les enseignements en 3<sup>ème</sup> cycle comportent :

- Un cours de Formation Musicale, initiation à l'écriture, histoire de la musique (1h30 hebdomadaire)
- Un cours d'instrument (45' hebdomadaire)
- Une pratique collective et / ou du chant choral (1h30 hebdomadaire).

Un contrôle continu est réalisé par les enseignants. Les rapports d'étapes (bulletins) sont au nombre de deux par année scolaire (dominante instrumentale, FM + pratique collective) versés au dossier de l'élève et envoyé aux parents ou à l'élève majeur afin de constituer un suivi pédagogique. L'évaluation se réfère au contrôle continu.

A la fin du cycle, un Certificat de 3<sup>ème</sup> cycle amateur (CFEM) est décerné à l'élève. Une épreuve terminale est organisée par le Conservatoire Saint-Flour Communauté. Il s'agira à l'élève de présenter un « projet personnel artistique » d'une durée égale ou supérieur à 30 minutes.

Le jury d'examen sera présidé par le Directeur ou son représentant et sera composé de musiciens et / ou spécialistes du monde artistique. Un représentant des parents d'élèves pourra faire partie du jury mais seulement à titre consultatif. Les examens de fin de cycle sont ouverts aux publics.

**NB 1 : A la suite de la validation du 3<sup>ème</sup> cycle, le Certificat de Fin d'Etude Musicale (CFEM) sera délivré à chaque élève faisant apparaître les Unités de Valeurs obtenues, les attestations de pratiques collectives suivies par l'élève ainsi que le rapport des membres du jury faisant apparaître les appréciations et conseils sur la valeur artistique du projet présenté par le candidat.**

**NB 2 : Pour l'épreuve, le programme est constitué de :**

- **Projet personnel artistique**
- **1 improvisation (improvisation générative ou tonale)**

**Article 5 : Les enseignements musicaux hors cursus (2 à 5 ans)**  
**(Atelier « musiques actuelles »)**

L'atelier « musiques actuelles » s'adressent aux élèves adolescents ayant obtenu leur certificat de fin de 1<sup>er</sup> cycle (Formation Musicale + dominante instrumentale). Il est également ouvert aux élèves extérieurs désirant approfondir une pratique dans le cadre de la musique amplifiée sur la base d'un projet personnel.

Un entretien de motivation et un test sera effectué par l'équipe pédagogique en début d'année scolaire pour toute admission dans cette classe. L'entretien servira de base comme cahier des charges à la structuration du « projet artistique personnel ».

L'objectif de ce cycle est de :

- structurer les études et les apprentissages autour d'un projet personnel.
- Permettre aux étudiants d'ouvrir leur champ des connaissances, de conforter leur niveau musical et technique afin d'initier une autonomie artistique construite.
- Mener un parcours permettant d'envisager la pratique musicale « en amateur » dans les conditions les plus favorables.

**Les enseignements comportent :**

- **Un cours de Formation Musicale (45' hebdomadaire)**
- **Une pratique du chant choral (1h00' hebdomadaire optionnel)**
- **Une interface pédagogique de groupe (1h00 hebdomadaire)**

Un contrôle continu est réalisé par les enseignants. Dans ce cycle, les évaluations sont uniquement basées sur « le projet artistique personnel » (cf : les outils pédagogiques). Dans le cadre des 5 années d'études, ce « projet artistique personnel » doit valider une autonomie artistique. Le Conservatoire Saint-Flour Communauté mettra à la disposition des candidats les moyens nécessaires à la réalisation de ce travail (salles, communication, participation au festival des Hautes Terres, 1<sup>ère</sup> partie de spectacle professionnel etc...). A l'issue de cette validation un certificat sera délivré.

**NB : Cet atelier se développe en partenariat sur les deux structures : Collège Jean Racine et Conservatoire Saint-Flour Communauté**

## **II – LE CURSUS ART DRAMATIQUE**

### **Les règles de fonctionnement de la classe d'art dramatique**

Les établissements d'enseignements artistiques proposent un cursus s'organisant autour de 3 cycles d'enseignement et d'une phase d'éveil et d'initiation :

- De l'éveil à l'initiation
- 1<sup>er</sup> Cycle de détermination
- 2<sup>nd</sup> Cycle d'enseignement de base
- 3<sup>ème</sup> cycle pour l'approfondissement des acquis

A l'existence d'une envie de théâtre et de sa pratique chez l'enfant peut répondre à une proposition d'activités d'éveil et d'initiation à partir d'un âge minimum de 8 ans. L'abord du jeu théâtral requiert une maturité de corps et d'esprit suffisamment développé. C'est pourquoi l'âge de 15 ans est un seuil souhaitable pour l'accès à un véritable apprentissage de l'art dramatique.

### **Le Recrutement**

L'absence de sélection est la règle première et intangible en phase d'éveil et d'initiation. En revanche, la motivation est le moteur à tout travail artistique. C'est pourquoi, la règle de l'entretien préalable entre l'équipe pédagogique et l'élève est primordiale et détermine l'admission dans cette classe.

### **Article 1 : De l'éveil à l'initiation**

#### **8 / 12 ans – 13 / 15 ans. Entre 2h et 4h hebdomadaires**

A base d'histoires, de plaisir du jeu, le professeur accompagne les aspirations à l'expression corporelle des enfants et en respecte le cheminement.

#### **Cet éveil est fondé sur les approches et principes suivants :**

- Une dimension pluridisciplinaire : théâtre, musique, chant, danse...
- La sollicitation de l'expression personnelle de l'enfant, individuelle et collective, non comme une finalité mais comme point de départ de l'exploration de l'art théâtral.
- Une pratique ludique, confrontée aux outils, techniques et accessoires qui enrichissent et élargissent la palette de jeu.
- L'éveil de la curiosité de l'enfant à travers la découverte du monde du théâtre.

#### **Ces principes trouvent leur concrétisation dans une conduite pédagogique privilégiant et organisant :**

- Des ateliers interdisciplinaires fondés sur le développement de la disponibilité corporelle et sensorielle (concentration et attention, perception, écoute de soi et des autres...). Perception, structuration de l'espace et du temps (le corps dans l'espace, direction, orientation, partage de l'espace, durées, rythmes...)
- L'écriture personnelle, individuelle et collective, l'histoire, le mythe, le rapport à un répertoire.
- Le jeu dramatique et le recours aux outils du jeu (la voix, le geste, le masque, les objets, l'exploration et la construction sonore, l'image...)
- Une rencontre avec le monde du théâtre : spectacles, métiers spécifiques, techniques spécifiques (décors, costumes etc...)

**NB : En plus des cours hebdomadaires de théâtre, il est obligatoire de suivre un cours de pratique collective vocale.**

**Article 2 : Le cycle de détermination (IC)**

**Durée : 1 an. Entre 3 et 4 heures hebdomadaires**

En prolongement ou en complément :

- Des ateliers d'éveil et d'initiation
- D'élève en cursus musique
- D'une pratique amateur ou parcours personnalisé
- D'ateliers sur le temps scolaire ou du hors temps scolaire

Ce cycle permet une première découverte organisée de l'art théâtral à travers une confrontation aux enjeux fondateurs d'un apprentissage. A savoir :

- Une identification à partir des « désirs premiers » de théâtre de l'élève, de l'amplitude et de la diversité des champs d'exploration et d'apprentissage.
- Une confrontation plus poussée des exigences du « corps » théâtral (voix, corps dans l'espace) puis une première approche du « jeu avec » (regard, écoute à l'autre etc...)

**Article 3 : L'enseignement des bases (IIC)**

**Durée : de 1 à 2 ans. Entre 3 et 6 heures hebdomadaires**

L'enseignement de ce second cycle s'organise à partir de 4 enjeux principaux :

**1- Acquérir et entretenir une disponibilité corporelle et vocale par un travail régulier sur :**

- a. La maîtrise du corps, son inscription dans l'espace et dans le temps.
- b. La maîtrise de la voix, parlée et chantée, la fonction poétique du langage à travers la diction, l'intonation, l'intention, du souffle jusqu'à la parole.

**2- Aborder le jeu théâtral par :**

- a. L'improvisation et la pratique du jeu impliquant
- La présence
  - L'engagement (énergie et prise de risque)
  - Le rapport à l'autre (l'attention, l'observation, l'écoute, l'adresse au partenaire, l'échange...)
  - La prise de distance (masque, marionnette etc...)

**3- Acquérir les bases d'une culture théâtrale par :**

- a. Une approche des spécificités de l'écriture théâtrale.
- b. Une approche de la dramaturgie ; situation, conflit, partage de la parole, image scénique, déroulement dramatique...
- c. Une ouverture sur les pratiques théâtrales les plus contemporaines.

#### **4- Explorer divers modes et techniques d'expression théâtrale et aborder d'autres disciplines par la rencontre avec :**

- a. Théâtre gestuel, commedia dell'arte, clown, conte...
- b. Musique, danse, art lié à l'image...

#### **Article 4 : Evaluation**

Dans les trois cycles d'apprentissage, l'équipe pédagogique sous la responsabilité du professeur d'art dramatique mène une évaluation continue des élèves. Cette évaluation peut revêtir des formes diverses comme :

- Présentations de travaux en partenariat avec les classes instrumentales, danses ou autres partenaires extérieurs
- Travaux de recherche des élèves.
- Projet personnel

C'est également dans ce cadre que peut être envisagé, le cas échéant, le passage anticipé d'un élève dans le cycle suivant. Un dossier de l'élève atteste de l'assiduité et de la présence de l'élève en cours. Un bulletin d'appréciations annuel est versé au dossier et envoyé aux représentants légaux ou à l'élève majeur. Le certificat de fin de cycle sera délivré si les conditions d'assiduité, de présence au cours, de participation aux projets et de présentation d'un projet personnel ont été remplies.

### **III – LE CYCLE ADULTE (parcours personnalisée)**

Ce cycle est un cycle de perfectionnement d'une pratique amateur instrumentale et / ou théâtrale. L'admission dans ce cycle se fait sur entretien préalable avec l'équipe pédagogique afin de déterminer le projet individuel de chaque élève adulte et ainsi définir le contrat du parcours personnalisé entre l'élève adulte et l'équipe pédagogique.

#### **Nombre d'année**

De 2 à 6 ans (selon les modalités du contrat)

#### **Organisation pédagogique obligatoire**

- Pédagogie de groupe (sur un temps égal ou supérieur à 45')
- Formation Musicale (sur un temps de cours égal ou supérieur à 45')
- Pratique collective (sur un temps égal ou supérieur à 1h00)
- Participation active aux projets artistiques (au moins 2 participations dans le cadre des 6 années)
- Interface pédagogique (dans le cas où le contrat le définit)

#### **Temps de cours dans le cadre de l'interface pédagogique**

30'

## **Modalité d'évaluation**

C'est « le projet artistique personnel » qui sert de base à la validation des acquis. Si modeste soit-il ou plus ambitieux, ce projet se définit obligatoirement dans le cadre artistique d'une prestation publique, type concert, en solo ou avec un ensemble (musique, théâtre, danse...) sur un programme et un temps de jeu totalement libre. A l'issue de cette prestation, un certificat de pratique amateur est délivré à l'élève ayant rempli les conditions du contrat.

## **IV - FORMATION MUSICALE**

La Formation Musicale est un cours obligatoire dans la formation du musicien amateur ou professionnel. C'est un cours de pratique musicale théorique qui aide fondamentalement l'élève dans la structuration de sa dominante instrumentale. Corporelle et / ou instrumentale, la Formation Musicale est une pédagogie de groupe où se confronte et se complète les contraintes et les opportunités des spécificités instrumentales. Dans ce cadre, le groupe d'élèves travaille sur la technique musicale dans le but de maîtriser :

- La lecture des clés
- L'écoute (intonation, tonalités, transposition.)
- La structure rythmique (rythmes ternaires, binaires...)

Le contrôle continu est noté sur l'écrit et l'oral en fonction de l'avancé des connaissances. La Formation Musicale s'inscrit sur la durée totale.

## **V- INTERVENTION EN MILIEU SCOLAIRE**

**Projet, partenariat et médiation** sont les trois axes qui sous-tendent l'action du musicien intervenant appelé également DUMIste (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant)

Le(a) DUMIste amène la musique à l'enfant et l'enfant à la musique grâce à des projets conçus à l'école et le plus souvent en partenariat avec le conservatoire et d'autres structures culturelles ou sociales.

Il joue un rôle de médiateur entre l'enfant et la musique d'une part, et entre l'univers scolaire et l'univers culturel et artistique, d'autre part.

Le musicien intervenant peut être amené à travailler dans des lieux très variés :

- Écoles de musique et conservatoire (ateliers d'éveil, atelier choral...)
- Centres socioculturels, maisons de quartier...
- Structures de diffusion musicale (orchestres, scènes nationales, opéras...)
- Associations musicales (chorales, orchestres d'harmonie...)
- Milieux spécialisés (crèches, hôpitaux, bibliothèques...).

En fonction des situations ou des contextes, il mène des projets ponctuels ou conduit des actions à long terme en suivant la progression des apprentissages sur la durée de la scolarité des enfants.

Au-delà, des séances d'approche et de sensibilisation sont menées dans les écoles de la communauté de communes dans le cadre du Temps d'Activité Périscolaire (TAP).

Dans ce cadre le Conservatoire Saint-Flour Communauté intervient sur les écoles de la communauté de communes.

## **VI – CHŒURS**

### **Chœur enfants**

Il concerne tous les enfants de 1<sup>er</sup> cycle. Il s'intègre dans les pratiques collectives obligatoires. Il est un support obligatoire de la Formation Musicale en permettant d'aborder les bases de la technique vocale. Il s'intègre dans les projets artistiques du Conservatoire Saint-Flour Communauté.

### **Chœur adolescents**

Il concerne les élèves de 2<sup>nd</sup> cycle. Il s'intègre dans les pratiques collectives obligatoires. Il est un support de la Formation Musicale en permettant de conforter les bases de la technique vocale. En partenariat avec le collège Blaise Pascal, il est intégré dans les locaux du collège sur le temps péri-éducatif, ce chœur a pour vocation de travailler avec l'atelier de « musique actuelle ». Il s'intègre dans les projets artistiques du Conservatoire Saint-Flour Communauté.

### **Chœur adultes non lecteurs (Santalou)**

Il concerne les adultes non lecteurs. Admis sur entretien et test vocal au début de l'année scolaire, ce chœur s'intègre dans les pratiques collectives hors cursus. Il suit néanmoins la base du règlement pédagogique dans les missions artistiques du Conservatoire Saint-Flour Communauté. Il travaille avec les autres chœurs, les ensembles instrumentaux et les ateliers théâtraux. Il s'intègre dans les projets artistiques du Conservatoire Saint-Flour Communauté.

### **Chœur adultes lecteurs**

Il concerne les adultes lecteurs. Admis sur entretien et test vocal sur partition en début d'année scolaire, ce chœur s'intègre dans les pratiques collectives ; cursus et hors cursus. Il est le support de la Formation Musicale des « parcours personnalisés ». Ce chœur est limité à 16 participants, il s'intègre dans les projets artistiques du Conservatoire Saint-Flour Communauté.

## **VII – L'ORCHESTRE D'HARMONIE (Lyre Sanfloraine)**

Il concerne les élèves de second et troisième cycle, les élèves en « parcours personnalisé », les musiciens extérieurs amateurs. Cet orchestre s'intègre dans les pratiques collectives ; cursus et hors cursus. Il suit la base du règlement pédagogique dans les missions artistiques du Conservatoire Saint-Flour Communauté et participe à la vie locale dans les prestations publiques relatives aux cérémonies officielles de la ville de St Flour.

## **VIII – PRATIQUES COLLECTIVES**

Elles concernent toutes les classes d'instruments dans la partie ensembles dédiés aux groupes instrumentaux uniques. Elles développent aussi la part interclasses dans les orchestres et ensembles jazz et improvisation. Ces ensembles s'adressent aux élèves de 1<sup>er</sup> et début de second cycle en cursus et en « projet personnel ».



## IX – Descriptif des classes

| <b>Discipline</b>     | <b>Professeur</b>                          | <b>Pratiques collectives</b> |
|-----------------------|--|------------------------------|
| Violon                | <b>Gwendoline Belaney</b>                  | Orchestre Symphonique        |
|                       |  | Atelier crèches              |
| Guitare               | <b>Philippe Guidat</b>                     | Ensemble de guitares         |
|                       |  | Atelier musiques actuelles   |
| Percussion            | <b>A pouvoir</b>                           | Ensemble de percussions      |
| Piano                 | <b>Lucie Chappe</b>                        | Formation Musicale           |
| Piano                 | <b>Alain Bruel</b>                         |                              |
| Saxophone / Basson    | <b>Tupac Silva</b>                         | Atelier d'improvisation      |
| Trombone              | <b>Philippe Chadel</b>                     | Orchestre Junior             |
|                       |  | Lyre Sanfloraine             |
|                       |  | Formation musicale           |
| Trompette / cor       | <b>Jean Crozat</b>                         | Ensemble de cuivres          |
| Clarinette            | <b>Nathalie Rabette</b>                    | Ensemble de clarinettes      |
|                       |  | Lyre Sanfloraine             |
| Flûte                 | <b>Chrystelle Triouleyre</b>               | Ensemble de flûtes           |
| Danse                 | <b>A venir</b>                             | Eveil musique et danse       |
| Intervenante scolaire | <b>Eljesa Qerimaj</b>                      | Eveil Musique et danse       |
|                       |  | Chorale enfants              |
|                       | <b>Clément Guillemin</b>                   | Chœur Santalou               |
|                       |  | Formation musicale           |
| Art dramatique        | <b>Martin Mallet<br/>Céline Porteneuve</b> | Ateliers théâtre             |

## X – Descriptif des études

| Niveau d'études         | Temps de cours | Pratiques collectives | Durée des études              | Modes d'évaluation |
|-------------------------|----------------|-----------------------|-------------------------------|--------------------|
| <b>CYCLE INITIATION</b> |                |                       |                               |                    |
| Eveil                   | 45'            | Musique et danse      | 2 ans<br>Enfant de 5 et 6 ans | Contrôle continu   |

| Niveau d'études  | Temps de cours |      | Pratiques collectives  | Durée des études   | Modes d'évaluation   |
|--|----------------|------|--|--|--|
|  | Inst.          | FM   |  |  |  |
| <b>1<sup>er</sup> CYCLE</b>  |                |      |  |  |  |
| 1 <sup>ère</sup> année   | 30'            | 1h   | Chorale et ensembles instrumentaux et/ou orchestre 1 <sup>er</sup> cycle | 4 ans en moyenne avec la possibilité de parcourir le cycle en 3 ou 5 ans | Contrôle continu + « concert évaluation » en fin de cycle. |
| 2 <sup>nde</sup> année   | 30'            | 1h   |  |  |  |
| 3 <sup>ème</sup> année   | 30'            | 1h   |  |  |  |
| 4 <sup>ème</sup> année   | 30'            | 1h   |  |  |  |
| 5 <sup>ème</sup> année   | 30'            | 1h   |  |  |  |
| <b>2<sup>nd</sup> CYCLE</b>  |                |      |  |  |  |
| 1 <sup>ère</sup> année   | 30'            | 1h30 | Chorale et ensembles instrumentaux et/ou orchestre 2 <sup>nd</sup> cycle | 3 ans en moyenne avec la possibilité de parcourir le cycle en 4 ans      | Contrôle continu + « concert évaluation » en fin de cycle. |
| 2 <sup>nde</sup> année   | 30'            | 1h30 |  |  |  |
| 3 <sup>ème</sup> année   | 45'            | 1h30 |  |  |  |
| 4 <sup>ème</sup> année   | 45'            | 1h30 |  |  |  |
| <b>3<sup>ème</sup> CYCLE (perfectionnement des pratiques amateurs)</b> |                |      |  |  |  |
| 1 <sup>ère</sup> année   | 45'            | 1h45 | Chorale et ensembles instrumentaux et/ou orchestre 2 <sup>nd</sup> cycle | 2 ans ce cycle peut se parcourir en 3 ans                                | Contrôle continu + Projet personnel                        |
| 2 <sup>nde</sup> année   | 45'            | 1h45 |  |  |  |

| Niveau d'études                             | Temps de cours |     | Pratiques collectives              | Durée des études | Modes d'évaluation |
|---|----------------|-----|------------------------------------|------------------|--------------------|
|   | Inst.          | FM  |                                    |                  |                    |
| <b>CYCLE ADULTE (Parcours personnalisé)</b> |                |     |                                    |                  |                    |
| 2 à 6 ans                                   | 30'            | 45' | Chorale, ensembles et/ou orchestre | Liée au contrat  | Projet personnel   |

| Niveau d'études        | Temps de cours                         | Pratiques collectives           | Durée des études                     | Modes d'évaluation |
|------------------------|--|---------------------------------|--------------------------------------|--------------------|
| <b>ART DRAMATIQUE</b>  |  |                                 |                                      |                    |
| 1 <sup>ère</sup> année | Entre 2 et 5 h en fonction des projets | Ateliers théâtre<br>Thématiques | 3 ans en moyenne avec la possibilité | Contrôle continu + |
| 2 <sup>nde</sup> année |  |                                 |                                      |                    |
| 3 <sup>ème</sup> année |  |                                 |                                      |                    |

|  |  |  |  |                             |
|--|--|--|--|-----------------------------|
|  |  |  | <b>d'une 4<sup>ème</sup><br/>année</b> | <b>Projet<br/>personnel</b> |
|--|--|--|--|-----------------------------|

**Hors Coursus**

| <b>Niveau d'études</b> | <b>Temps de cours</b>                      | <b>Durée des études</b>             | <b>Modes<br/>d'évaluation</b> |
|------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------|
| <b>2 à 5 ans</b>       | <b>1h45 en<br/>pédagogie de<br/>groupe</b> | <b>Liée au projet<br/>personnel</b> | <b>Projet personnel</b>       |